

Comité de Soutien et de Promotion du Jardin d'Aventure des Halles

http://jardindaventure.free.fr
jardindaventure@neuf.fr
49 rue St Denis 75001 - Paris 01 42 21 99 32

A Mesdames et Messieurs les participants à la concertation sur la rénovation des Halles

Paris, le 5 décembre 2006

Objet: Réunion CPC Programmation 7/12/06

Mesdames, Messieurs,

Avec la séance d'aujourd'hui, nous touchons du doigt l'inconvénient de travailler de façon séparée sur le jardin et sur le cahier des charges du futur bâtiment à proximité duquel se trouvera le jardin d'aventure (ou jardin Lalanne) que nous défendons.

En effet, l'interface entre les deux, où se trouve le jardin Lalanne, n'est pas du tout soumise à concertation.

• Côté concertation « forum » :

Bien que la concertation ait permis de grandes avancées qui ont eu notamment pour effet de lever certaines des objections au maintien du jardin Lalanne (notamment la définition du périmètre constructible en retrait par rapport à ce jardin), David Mangin cherche encore et toujours à imposer « son carreau ». En effet, il créé le futur jardin des Halles de sorte que le futur lauréat du concours chargé du « carreau » en bordure de ce jardin n'ai d'autres choix que de « faire du Mangin » et de détruire le jardin Lalanne dont il aurait pu sinon tenir compte. Le cahier des charges dont David Mangin est chargé doit absolument intégrer les conclusions des différentes études (flux, ISPOS, Mission Publique) qui démontrent que le projet Mangin ne répond pas aux besoins réels.

Par ailleurs, au vu des derniers documents, il apparaît qu'Espace Expansion a bien compris l'intérêt commercial qu'il peut y avoir à s'ouvrir sur un jardin public. L'habillage culturo-environnemental des commerces à implanter permet à la Ville de Paris de croire qu'elle peut détruire le jardin Lalanne en conservant bonne conscience. Elle se trompe.

• <u>Côté concertation « jardin »</u>:

M. Contassot nous explique que la partie jardin en bordure du forum (ou se trouve actuellement le jardin Lalanne, et dans le projet Mangin, le kiosque et les fontaines) correspondrait à un « sas » entre l'espace repos qu'est le jardin et l'espace activité qu'est le forum. Lors de la réunion du 30 novembre à l'Hôtel de Ville, M. Contassot nous a effectivement reconfirmé que David Mangin n'avait en aucun cas à étudier le maintien du jardin Lalanne qui doit disparaître au bénéfice de ce « sas ». Selon lui c'est le Maire de Paris qui l'a décidé et cela ne prête pas à discussion. Pourquoi cet espace ne relèverait-il pas de la concertation contrairement au reste du projet ? Nous demandons à nouveau que le CPC puisse travailler sur le maintien du jardin Lalanne.

De fait, dans le projet actuel, l'espace jardin en bordure du bâtiment a vocation à devenir une <u>annexe du forum</u> et cela nous semble un bien joli cadeau fait par la Ville de Paris à Espace Expansion, au détriment notamment des usagers du jardin d'aventure.

Nous refusons le sacrifice de cet équipement exceptionnel au profit de terrasses de café supplémentaires dans un quartier qui n'en manque pas.

L'idée de faire entrer le jardin dans le forum nous semble une bien meilleure option et nous demandons que cela soit étudié par la concertation et qu'Espace Expansion prenne position sur ce point.

Veuillez agréer mes salutations les meilleures.

Laëtitia Mougenot

Coordinatrice du Comité de soutien et de promotion du Jardin d'aventure des Halles